

Conseil municipal du 26 février 2016

Participants : René Mouysset, Clément Chauchard, Bruno Pélissier. Franck Chincholle, Philippe Couderc, Frédéric Lavigne, Didier Mai-Andrieu, Bernard Martin, Jean Muratet.

Absents excusés : Brigitte Tuéry (procuration donnée à Clément Chauchard), Monique Delcausse (procuration donnée à René Mouysset), Séverine Véquaud (procuration donnée à Bernard Martin), Isabelle Viguié, Christian Duraisin (procuration donnée à Philippe Couderc), Jean-Christophe Coupat (procuration donnée à Didier Mai-Andrieu).

1- Rapport de la cour régionale des comptes.

Le rapport complet est distribué aux membres présents et la lecture de la synthèse des observations commentée par l'ensemble des conseillers municipaux. On retiendra que la commune doit mettre en place un inventaire de ses biens immobiliers, annexer les états de la dette aux comptes administratifs et surtout surveiller de près son endettement qui peut paraître excessif. Il faut prendre en compte les revenus des logements ainsi que l'impact des commerces maintenus par les investissements communaux.

2- Délibération : proposition d'étude de faisabilité pour le pôle de santé.

Suite au précédent conseil municipal, le maire soumet la proposition transmise par le Pact Aveyron :

- Etude de faisabilité et esquisses,
- Approche méthodologique et rédaction du cahier des charges,
- Estimation des coûts,
- Montage financier pour un projet évolutif (réalisation en plusieurs étapes).

Le conseil municipal autorise le maire à confier au Pact de l'Aveyron la mission décrite ci-dessus pour un montant de 10 500 €.

La mission s'arrêtera après la consultation de maîtrise d'œuvre.

Questions diverses

* Le maire rappelle que c'est dorénavant la communauté de communes qui est en charge de toutes les **activités pour la voirie et la signalisation**, déléguées précédemment au SIVM de Sauveterre de Rouergue.

* Didier MAI-ANDRIEU, président de la communauté de communes, informe le conseil municipal que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, de ce jour 27 février, s'est prononcée pour le **passage de notre communauté du Pays Baraquevillois de 10 communes à 23 communes** (nos 10 communes, plus les 10 communes du Naucellois, plus les communes de Calmont, de Sainte Juliette sur Viaur et de Cassagnes Bégonhès) **au 1^{er} janvier 2017 pour une population d'environ 17 000 habitants.**

* **Bien immobilier communal situé bd de la Merrette** : le Pact va reprendre l'étude de réhabilitation qu'il avait faite il y a 3 ans pour l'installation éventuelle de professionnels de santé en vue, cette fois, de la création d'un logement T3 à l'étage et le rez-de-chaussée recevra simplement une dalle.

* **Commercialisation du lotissement communal situé au Couderquet** : le maire informe le conseil de l'état des contacts pris avec les organismes HLM pour l'utilisation des lots. L'Office HLM du sud du Massif Central pourrait proposer un programme de logements pour primo-accédant. Début avril c'est l'Office HLM du département qui sera reçu en mairie.

* **reportage FR3** : l'émission "Midi en France" est en tournage sur Albi et se déplacera sur Sauveterre dans la première semaine de mars pour réaliser des entretiens auprès de jeunes venus s'installer en territoire rural pour créer un commerce de proximité.

* **Projet d'animation estivale par l'association "Elan de mains d'hier"** : monsieur le maire demande à Gilles GRANON et Florent BEC de présenter leurs premières propositions.

L'objectif étant de créer du lien social et de préserver le patrimoine, le projet consisterait à construire sur la place "un lieu" de rencontre constitué d'un pilier supportant une toiture en lauzes reposant sur une charpente traditionnelle en châtaigner d'un diamètre de 3 mètres. Autour du pilier un banc permettrait de s'asseoir à l'ombre ou à l'abri de la pluie.

Une pompe pourrait être mise en place, en utilisant l'eau du puits, pour faire ruisseler l'eau sur le toit, la récupérer par les chenaux et la faire descendre jusqu'à un abreuvoir en pierre créant ainsi une sorte de fontaine.

Sur le sol serait dessinée par un revêtement en pierre une croix occitane suivant les points cardinaux, en bordure des extrémités de la croix pourraient être érigés des petits murets en pierre permettant aussi de s'asseoir et de générer un lieu de convivialité.

La construction exécutée par des artisans travaillant comme au moyen âge serait une attraction importante durant plusieurs semaines. Leurs "échoppes" seraient sur la place, et leur "campement" sur l'extérieur du village, recréant ainsi une "vie médiévale".

Un long et fructueux débat s'est instauré au sein du conseil. Les membres présents trouvent le projet intéressant et proposent les étapes suivantes :

- Réunions publiques pour expliquer le projet aux habitants de la commune, le faire partager et le finaliser,
- Vérification auprès de l'architecte des bâtiments de France de la faisabilité (déclaration préalable puisqu'il y a construction),
- Recherche de financements auprès des instances communautaire, régionale, et européennes pour couvrir le montant estimé autour de 56 000 €.

* **Monsieur MIROUS**, pharmacien à Sauveterre, informe et remet à la municipalité le projet de statuts d'une association type loi 1901 dénommée "santé en Ségala"

Prochain conseil municipal : **25 mars 2016 à 20h00**